

MAIRIE DE ROMANS-SUR-ISERE

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

**PROJET DE PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE)
DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES DE ROMANS-SUR-ISERE (26100)
4^{ème} ECHEANCE 2024-2029**

Conformément à la directive européenne n°2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, le maire de Romans-sur-Isère est en charge de l'élaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) pour les infrastructures routières communales ayant fait l'objet d'une cartographie du bruit au sens des articles L572-1 à L572-11 du Code de l'Environnement.

Le PPBE de Romans-sur-Isère 4^{ème} échéance (2024-2029) concerne les infrastructures routières communales dont le trafic annuel est supérieur à trois millions de véhicules.

Pour la 4^{ème} échéance, le projet de document est mis à disposition du public pour une période de deux mois, du 18 décembre 2024 au 18 février 2025 inclus, sur le site internet de la Ville de Romans-sur-Isère à l'adresse suivante : <https://www.ville-romans.fr/annexes/enquetes-publiques>

Le format papier du projet de PPBE est également disponible en mairie, dans les locaux du Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) : Hôtel de Ville, Place Jules Nadi, CS 41012, 26100 ROMANS-SUR-ISERE.

Les observations sur le projet de PPBE peuvent être présentées durant la phase de consultation à l'adresse : schs@ville-romans26.fr. Un registre papier sera également disponible en mairie en cas de consultation sur place. Le document final PPBE et la note exposant les résultats de la consultation du public seront mis à disposition du public sur le site internet de la Ville, après approbation par le conseil municipal.